



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commissariats et postes de police : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 2506

## Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les problèmes d'insécurité dans la ville de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis). En effet, cette ville largement pavillonnaire, de 32 806 habitants, de caractère paisible, a connu, depuis quelques mois, une recrudescence de délits sur son territoire, notamment des agressions et des cambriolages. Il semble donc indispensable que des renforts substantiels en personnels de police, par des ilotiers et de jeunes auxiliaires de police supplémentaires, et en matériels, surtout automobile et de transmission, puissent venir renforcer, assez rapidement, le commissariat de police de Livry-Gargan. Il lui demande donc quelles instructions il compte donner en ce sens à ses services.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution de la criminalité et les mesures prises pour accroître la protection des personnes et des biens font l'objet d'une attention permanente des services de police. Ainsi pour la circonscription de Livry-Gargan, un effort tout particulier a été consenti par l'affectation de 6 policiers auxiliaires : 4 au 1er février 1988, et deux au 1er juin de la même année. La mission primordiale de ces appelés du contingent concerne les actions d'ilotage effectuées soit aux côtés des 3 ilotiers permanents, soit avec d'autres fonctionnaires de police. L'effectif de ces derniers est d'ailleurs passé de 92 grades et gardiens, au 1er janvier 1988, à 98 au 1er octobre de cette année, soit un gain de 6 gardiens de la paix. Cette politique de renforcement en personnel semble avoir porté ses fruits puisqu'on enregistre une baisse de 28,02 p 100 de l'ensemble des crimes et délits constatés au cours du premier trimestre 1988 par rapport au premier trimestre 1987. Cette diminution concerne notamment les vols avec violences (- 53,33 p 100) et les cambriolages (- 38,65 p 100). Au plan matériel, et bien que le parc roulant de la circonscription apparaisse satisfaisant, celui-ci sera toutefois renforcé par un véhicule supplémentaire sérigraphié, mis en place dans le courant du deuxième trimestre 1989 par le directeur départemental des polices urbaines de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, chaque véhicule est équipé d'un système de transmissions et la dotation en postes portatifs devrait passer de 11 à 14, dans le cadre du programme général d'accroissement des moyens radio de ce département.

## Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) • [ric](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2506

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2567